

Bonne qualité de l'air en novembre.

Informations

• Dernières publications :

- [Les collectivités face au brûlage de déchets verts](#)
- [Mieux gérer les épisodes de pollution](#) grâce à l'évolution des dispositifs préfectoraux, [information lors d'un épisode de pollution](#)
- [Le glyphosate est-il présent dans l'air de la région PACA ?](#)
- [Consultez le "Carnet de Ports" : vers des solutions pour améliorer la qualité de l'air en zones portuaires. Ainsi que les interventions de la Journée Méditerranéenne de l'Air – Les ports](#)

• **10 signalements de nuisances** : Gap, Ventavon, l'Argentière-la-Bessée, Risoul et Réotier (Hautes-Alpes).
Pour enregistrer une plainte : www.sro-paca.org - Rubrique « Signalez une gêne » ou via l'application [Signalement Air](#).

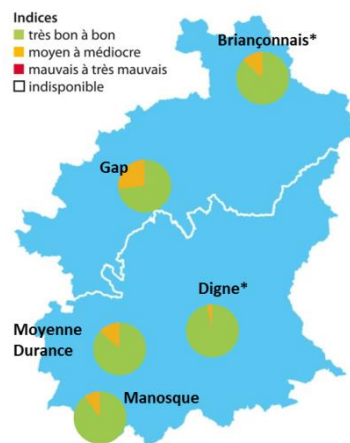
Qualité de l'air majoritairement bonne

La qualité de l'air a été **majoritairement bonne dans les territoires Alpains**, de 73% à 97 % du temps.

Les **indices moyens à médiocres** sont liés aux niveaux de **particules en suspension dans l'air**. Les rejets du **trafic routier, des chauffages et des brûlages** en sont à l'origine.

Les indices moyens sont apparus autour du 22 novembre à l'occasion d'une période météorologique relativement stable qui a contrarié la bonne dispersion des particules dans l'air.

Le **risque allergique** lié à une exposition aux **pollens** est resté **très faible** tout au long du mois. Air PACA diffuse chaque semaine [l'indice pollinique](#) du [RNSA](#).



*données issues du modèle [AIRES](#)

Aucun épisode de pollution départemental

Aucun épisode départemental de pollution aux particules ne s'est produit en novembre dans les territoires Alpains.

Les concentrations journalières les plus élevées en particules ont été mesurées dans les Hautes-Alpes le 22 novembre à Gap avec $41 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence le niveau journalier le plus élevé a été de $36 \mu\text{g}/\text{m}^3$ observé à Manosque le 28 novembre.

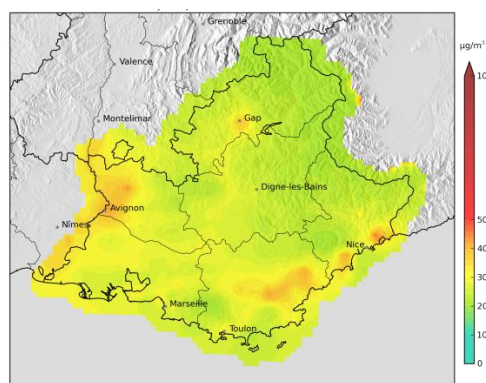
Rappel : seuil d'information-recommandations ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$ pour l'ozone et $50 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{j}$ pour les particules).

Critères d'un épisode de pollution : 25 km^2 (département) et 100 km^2 (région) et/ou 10 % de la population du département

[Que faire lors d'un épisode de pollution ? Les bons gestes](#)

Retrouvez les bilans mensuels dans les [publications](#) du site internet www.airpaca.org

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner, [contactez-nous en cliquant ici](#).



Concentrations journalières en particules en suspension pour la journée du 22/11/2017
[visualisez les cartes régionales](#).

